

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 33 du 13 Novembre 2003 - 2 pages

COLLECTE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES
COLLECTE GRATUITE UNIQUE
les 2, 3 et 4 décembre en Vienne et Deux-Sèvres

Pourquoi éliminer ses PPNU

- Pour préserver l'environnement et éliminer ces produits en toute sécurité
- Pour répondre aux demandes liées à de nombreux cahiers des charges de production
- Pour être en conformité avec la réglementation
- Pour préparer une gestion pérenne des PPNU par les professionnels

Les produits seront triés et rangés dans des containers spéciaux sur les points de collecte. Ils seront ensuite transportés et traités par des sociétés spécialisées et agréées pour l'élimination des déchets dangereux.

Les produits collectés

- Acceptés :
  - Tous vos vieux produits phytosanitaires entamés ou non (*herbicides, insecticides, fongicides…*)
  - A usage professionnel (*agriculteurs, entreprises, collectivités territoriales,…*)
  - Non utilisables (*détériorés, interdits d'emploi,…*)
- Refusés :
  - L'Arsénite de Sodium
  - Les engrais et les oligo-éléments
  - Les emballages vides (*font l'objet d'une collecte spécifique*)
  - Les autres produits chimiques ou pharmaceutiques
  - Les produits vétérinaires
  - Les autres déchets (*plastiques, huiles,…*)
- Acceptables (*sous réserve d'un contrôle préalable*):
  - Les produits sans étiquette

Pour préparer la collecte

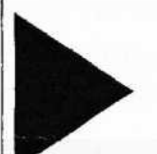
- Stockez convenablement vos PPNU
  - Conservez ces produits dans leur **emballage d'origine** avec leurs étiquettes.
  - **Protégez-vous,** lors de la manipulation, avec les équipements appropriés
  - Stockez ces produits dans le local réservé aux produits phytosanitaires en les **isolant** des produits encore utilisables.
  - Etiquetez ces produits avec la mention **" à détruire "**
- Préparez la liste des produits que vous déposerez *(nécessaire pour la sécurité du transport)*
- Si des bidons, des sacs, sont percés, demandez un suremballage spécial à votre distributeur
- Pas de mélanges de produits ni de transvasements, même de fonds de bidons.

Pendant la collecte

- Transportez les produits dans un véhicule aéré
- Respectez les instructions et les dates
- Ramenez vos PPNU avec la liste pré-remplie

Conservez l'attestation qui vous sera remise

PROCHAIN BULLETIN :
Selon évolution de la situation



P.P.N.U.
Précisions sur la collecte

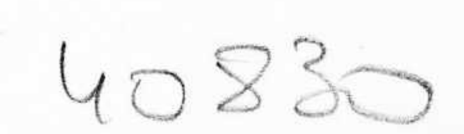
CEREALES
Pucerons :
Faible niveau d'infestation ; raisonner la protection

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470




Liste des sites de collecte

VIENNE		
Distributeur	**Code**	**Commune**
Augier	86200	Messemé
CAPL	86200	Maulay
CAVAL	86200	Loudun
CAVAL	86220	Ingrandes
CAVAL	86100	St Sauveur
CAVAL	86110	Mirebeau
CAVAL	86120	St Léger
COC	86190	Chalandray
COC	86220	Les Ormes
COC	86300	Leignes
COC	86480	Rouillé
Coop. Civray & Chives	86250	Charroux
Coop. Civray & Chives	86400	Civray
Coop. La Tricherie	86490	Beaumont
Ets Raynot	86170	Neuville
Ets Vaux (coop. de Civray)	86370	Vivonne
Lunet	86160	Sommière
Touchard SA	86410	Verrières
UPA-GCA	86700	le Coureau
UPA-GCA	86300	Chauvigny
UPA-GCA	86170	Neuville
UPA-GCA	86150	Le vigeant
UPA-GCA	86500	Montmorillon
UPA-GCA	86800	St Julien l'Ars

DEUX-SEVRES		
Distributeur	**Code**	**Commune**
Beauchamp SA	79200	La Peyratte
Bienaimé	79700	St Aubin
Buchou Négoce	79160	Coulonges
CANA	79300	Bressuire
CANA	79310	St Pardoux
CANA	79240	St Paul en Gâtine
CANA	79700	Mauléon
Capsud	79200	Châtillon
Capsud	79800	La Mothe St Héray
Capsud	79270	Frontenay Rohan
Capsud	79110	Chef Boutonne
CAVAC 85	79320	Moncoutant
CAVAC 85	79250	Les Aubiers
CAVAL	79100	Thouars
CAVAL	79600	Airvault
Coop. Faye/Ardin	79160	Faye sur Ardin
Coop. Sèvre et Belle	79370	Thorigne
Coop. Sèvre et Belle	79260	La Crêche
Coop. St Jean d'Angély	79370	Celles sur Belle
Entente Agricole Loulay	79500	Melle
Levron	79100	Ste Radegonde
Meunier	79800	Narbonneau
Meunier	79190	Sauzé

CEREALES : Stade levée à 3 feuilles

Pucerons

A la tour, le vol reste de faible intensité.
En parcelles, les observations effectuées du 05 au 10 /11 mettent en évidence une faible présence des pucerons avec 0 à 5 % de plantes atteintes.

Parcelles avec traitement de semence spécifique ou protégées récemment en végétation :
A surveiller dans 2 semaines environ.

Autres situations :
Le maintien de températures douces étant un facteur favorable à la transmission de la Jaunisse Nanisante de l'Orge, même avec de faibles populations de pucerons, il convient de rester vigilant et d'intervenir dans un délai de 8 à 10 jours après l'observation de ces ravageurs.
Vu le contexte de l'année, les traitements avant le stade 2 feuilles ne seront pas justifiés.
<u>Cas particulier du blé en Nord Vienne</u>
Choisir de préférence un produit autorisé à la fois sur pucerons du feuillage et cicadelles.

En effet, dans ce secteur concerné par la maladie des pieds chétifs (W.D.V.) en 1990-1991, transmise par la cicadelle «Psammotettix alienus», une assez forte activité des cicadelles a été observée sur repousses la 1ère quinzaine d'Octobre et récemment sur les céréales levées.

Rappelons que le blé est le plus sensible du stade coléoptile à 5 mm au dessus du sol à 3 feuilles et que l'activité de cette cicadelle (de couleur rousse avec les yeux rouges) est favorisée par un temps doux et ensoleillé.

A l'inverse, des conditions humides (pluie, rosée) et / ou fraîches (températures inférieures à 15°C) lui sont défavorables.